

**Chemin de la Forêt
Remplacement du collecteur d'eaux usées et réfection de la chaussée
Demande de crédit**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS / VD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Le collecteur d'eaux usées dont le remplacement fait l'objet du présent préavis a été construit en 1948. A cette époque, le chemin de la Forêt n'était qu'une desserte de quelques habitations familiales construites peu auparavant. Il n'avait pas de liaison avec la gare de Renens et, après avoir franchi la Sorge à ciel ouvert, accédait aux bois d'Ecublens.

Dans le courant des années 1960, d'importants travaux sont venus modifier le paysage bucolique de l'endroit : voûtage de la Sorge, construction de l'autoroute, construction du quartier d'Epenex avec une liaison en direction de la gare de Renens.

Le chemin de la Forêt a alors été élargi, un second collecteur, pour récolter les eaux de surface, a été construit.

Entre-temps, de nombreux bâtiments avaient été construits et l'évacuation de leurs eaux dirigées sur la 1^{ère} canalisation.

Depuis 1997, des curages périodiques ont été entrepris. En 2000, un contrôle par caméra a fait apparaître que la canalisation de 1948 était partiellement obstruée par des infiltrations de calcaire. Des contre-pentes ont également été observées.

Aujourd'hui, le chemin de la Forêt est une artère importante située sur l'axe entre la gare de Renens et le centre d'activités d'Ecublens.

En semaine, on décompte 5'300 véhicules par jour. Une ligne de bus des Transports Lausannois est exploitée avec une fréquence de 3 bus par heure dans chaque sens. De nombreux poids lourds transitent également en direction des sites et entreprises situés le long du chemin des Trois Ponts.

L'infrastructure de l'ancien chemin n'est plus à même de supporter la circulation actuelle. Des tassements et des fissures ont été constatés.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Collecteur d'eaux usées

- Remplacement du collecteur existant par une nouvelle canalisation en PVC, Ø 250 mm. sur une longueur d'environ 230 mètres, depuis le giratoire des Trois-Ponts jusqu'au virage en direction de l'avenue d'Epenex.
- Construction de nouvelles chambres au droit des raccordements transversaux.
- Remplacement des raccordements transversaux jusqu'en limite du domaine public, en fonction de leur état.

2.2 Collecteur d'eaux claires

- Maintien du collecteur actuel.
- Construction de raccordements d'eaux claires en fonction de la mise en séparatif des parcelles bordières.
- Construction de deux chambres d'eaux claires au droit de raccords importants.

2.3 Réfection de la chaussée

- Remplacement de l'infrastructure au droit de déformations importantes (demi-chaussée nord sur une longueur de 130 mètres environ).
- Traitement des zones de revêtement fissuré.
- Pose d'un tapis sur l'ensemble de la chaussée et des trottoirs (longueur environ 280 mètres depuis le giratoire).
- Remplacement des bordures et pavés en mauvais état.

2.4 Modération du trafic

En fonction de l'étude réalisée récemment par le bureau CERT-ARAGAO :

- Création de deux "bastions" (trottoirs élargis à 3 mètres) au droit des passages piétons.
- Création de poches de stationnement longitudinal alternées.

2.5 Raccordements des privés

Les propriétaires bordiers doivent réaliser la mise en séparatif de leurs installations.

Dans le cas du lotissement construit dans les années 1950 (chemin de la Forêt nos 9 à 19), les eaux des parcelles privées sont évacuées par des collecteurs unitaires communs. Comme la commune l'a fait en d'autres circonstances similaires, elle fournit une aide en finançant l'étude de la mise en séparatif de ces parcelles.

3. DEVIS ESTIMATIF

	Montant partiel fr.	Montant total fr.
1. Travaux		590'000.00
1.1 Travaux de génie civil	580.000.00	
a) <i>Installations, épuisement des eaux</i>	<i>75'000.00</i>	
b) <i>Assainissement</i>	<i>335'000.00</i>	
c) <i>Terrassement, infrastructure, superstructure</i>	<i>175'000.00</i>	
1.2 Signalisation verticale, marquage (estimation)	10'000.00	
2. Honoraires		77'000.00
2.1 Ingénieur civil (y.c. crédit d'étude)	58'000.00	
2.2 Constats avant et après travaux (estimation)	19'000.00	
3. Divers et imprévus		59'000.00
3.1 Essais de portances et de matériaux	10'000.00	
3.2 Frais de reprographie	6'000.00	
3.3 Divers, imprévus, env. 5 %	35'000.00	
3.4 Assurance RC (estimation)	3'000.00	
3.5 Contrôle par caméra	5'000.00	
	<hr/>	
Sous-total HT		726'000.00
4. TVA 7,6 % arrondie à		<u>54'000.00</u>
TOTAL GENERAL TTC		<u>780'000.00</u> =====

4. PLANNING DES TRAVAUX

Il est prévu de commencer les travaux au début 2003, pour une durée de 5 mois environ.

Le chantier débutera par la construction du nouveau collecteur EU depuis le giratoire des Trois-Ponts.

La circulation ne sera pas déviée mais réglée par feux de chantier.

Des contacts ont déjà été pris avec les TL pour s'assurer que cette disposition est acceptable.

5. ENQUETE

S'agissant de travaux d'entretien, ils ne feront pas l'objet d'une mise à l'enquête publique.

6. FINANCEMENT

Le coût de cet investissement de **Fr. 780'000.--** sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement pour les travaux d'assainissement de **Fr. 600'000.--** interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le compte de bilan 9.280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration".

L'amortissement comptable pour la réfection de la chaussée et la signalisation, de **Fr. 180'000.--** s'effectuera à raison de **Fr. 9'000.--** par année et ceci dès la fin des travaux.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal no 22/2002;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'approuver le projet de remplacement du collecteur d'eaux usées et réfection de la chaussée au chemin de la Forêt.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 780'000.--** (sept cent-soixante mille francs), montant qui sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement pour les travaux d'assainissement de **Fr. 600'000.--** interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le compte de bilan 9.280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration".

L'amortissement comptable pour la réfection de la chaussée et la signalisation, de **Fr. 180'000.--** s'effectuera à raison de **Fr. 9'000.--** par année et ceci dès la fin des travaux.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(L.S.)

P. Kaelin

J. Bertoliatti

Annexe : un plan

Délégués municipaux à convoquer : - M. E. Logoz, section épuration des eaux
 - M. C. Maeder, sections des travaux et de la police
 - M. P. Kaelin, Syndic, section des finances